

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations du conseil municipal
Commission « Epanouissement du citoyen et jeunesse »

Séance du 14 décembre 2009
Séance du 13 novembre 2009

9 Georges Brassens - convention de partenariat

Etaient présents les membres inscrits au tableau

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mmes CAPON, CARLIER, MM. MONTES, LEGRAND, Mme BASMAISON, MM. BOUADDI, CABARET, Mmes JAJAN, KEZZOUL, M. ABBA-SIDICK.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM. BERNARD-LUNEAU, GRIMBERT, ASSAMTI, Mmes, DINGIVAL, BOUKHELIF, OYONO, KOUACHI, MM. BEAUBRUN, LEMAIRE, BOULHAMANE, RIFI-SAIDI, Mmes PAMART, M'BAYE, M. SEGUIN, Mmes MAUPIN, SOKOLONSKI, M. BELMHAND.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

M. KCHOK

M. SZPIRKO

Mme PORAS

Mme BARBETTE

M. MACHU

Mme FÉVRIER

M. TAHI

Etaient absents :

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

M. NACHITE, Mme RIFFAULT, MM. VARLET, CHEURFA.

Pouvoir à : M. VILLEMMAIN

Pouvoir à : Mme DINGIVAL

Pouvoir à : Mme CAPON

Pouvoir à : M. BEAUBRUN

Pouvoir à : M. SEGUIN

Pouvoir à : Mme SOKOLONSKI

Pouvoir à : Mme MAUPIN

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal	39
- Nombre de conseillers en exercice	39
- Nombre de conseillers présents	28

■ **Rapport de présentation :**

Madame Gallia BASMAISON, maire-adjointe, expose :

La Ville de Creil souhaite préciser au travers de cette nouvelle convention les objectifs et les modalités de son soutien au centre Georges Brassens.

Pour l'ensemble des actions du centre, la ville de Creil entend que soit privilégiée la recherche de partenariats et de complémentarité avec les associations du quartier Rouher et plus largement de la ville de Creil avec les institutions et affirmée la volonté d'un travail croisé et concerté avec les autres acteurs du quartier et de la cité.

Elle souhaite que les actions du centre Georges Brassens puissent être pleinement complémentaires à celles mises en place par les services municipaux, ainsi que par les autres structures œuvrant en direction de la population du quartier et que l'association se constitue en centre de ressources et de relais pour les habitants.

La présente convention est valable pour une durée de trois ans. Elle prendra effet à compter de janvier 2010 pour une durée d'un an. Elle sera renouvelée, chaque année, par reconduction expresse, pour une durée totale de trois ans.

Vous êtes appelés à voter.

SUB-PREFECTURE

16 DEC. 2009

60300 SENLIS

maintenant !

■ **Le conseil municipal :**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,
Vu l'avis de la commission « Epanouissement du citoyen et jeunesse » en date du 13 novembre 2009,
Entendu le rapport de présentation,

■ **Vote ordinaire :**

Madame BOUKHELIF ne prend pas part au vote

Votants : 34

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

■ **Décide à l'unanimité :**

Article unique :

d'autoriser monsieur le maire ou son représentant à signer la convention de partenariat avec le centre Georges Brassens pour une durée de trois années.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage :

16 DEC. 2009

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

16 DEC. 2009

Jean-Claude VILLEMAIN



Maire de Creil,
Conseiller général de l'Oise



Certifié exécutoire le présent document
Creil le 16/12/09. Signature Le Maire.

Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Philippe Raluy

